

**PROCES VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MERCREDI 8 MARS 2023

Le mercredi 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 3 mars 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Turpin, Mme Noyer-Moreira, Mme Patient-Leleu, Mme Mallet, Mme Sauvage, M. Obry, M. Pagny, M. Chabin, M. Grousseau, M. Gilbert, M. Papin, M. Braquart.

Pouvoirs : Sandra Faucheret donne pouvoir à Guillaume Obry
Isabelle Villepelet donne pouvoir à Mme le Maire

Absents : -
Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

Solène Patient-Leleu est désigné(e) pour remplir cette fonction.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023

2. Réfection de la toiture du Commerce (côté grange)

Délibération n° 03/2023/03 Rapporteur : Madame le Maire

La toiture de la grange (adjacente au commerce) est très endommagée. Le faîtage est inexistant, la couverture en ardoise côté « jardin » est en très mauvaise état. Il est impératif de la mettre hors d'eau rapidement sans attendre les travaux de rénovation du commerce. Des devis ont été demandé auprès de l'entreprise Faller. La réfection de la toiture s'élève à 23 638 € HT. Ces travaux incluent la consolidation des deux pans de la charpente et le remplacement des tuiles et des ardoises actuelles par de l'ardoise synthétique.

Des subventions vont être demandées auprès de l'Etat (DETR), dossier en cours de constitution, et auprès de la Région. Pour la Région, un courrier a été adressé au Président (copie Pdt des Terres du Haut Berry +Pdt PETR) afin que le cout de ces travaux puisse être pris en charge dans l'enveloppe globale des travaux de rénovation du commerce.

Plan de financement au titre de la DETR sur un montant H.T. de 23 637.75 € : 40 % soit 9 455.10 €

Fonds propres commune : 14 182.65 €.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement du projet de réfection de la toiture du commerce dans les termes indiqués ci-dessus,
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Accepte que cette dépense soit inscrite au budget investissement 2023,
- Accepte que Madame Le Maire signe tout document afférent au projet.

► **Vote : Unanimité**

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Présentation par Madame le Maire du RPQS Eau Potable 2021 :



PRES RPQS EAU
POTABLE 2021.pptx

Remarques en séance :

Qu'entend-t-on par Produits exceptionnels (page 32)

Ajouter les unités de mesure sur les graphiques et tableaux

Comment explique-t-on l'importance des pertes en eau ?

Combien de KM de remplacement de réseaux à prévoir en 2022/2023 et quel est le coût moyen pour le remplacement d'un km ?

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

Présentation par Madame le Maire du RPQS Assainissement Collectif 2021 :



PRES RPQS
ASSAINISSEMENT CC

Remarques en séance :

Pourquoi la page 2 n'est-elle pas entièrement complétée ?

Qu'est-ce qu'un digesteur ? Azy ?

Qu'entend-t-on par Produits exceptionnels (page 32) ?

Ajouter les unités de mesure sur les graphiques et tableaux

Comment expliquer les chiffres en page 7 et 8, on passe de 415 en 2020 à 365 en 2021 pour le nombre d'habitants desservis et de 146 en 2020 à 166 en 2021 en nombre d'abonnés ?

Idem pour le nombre d'abonnés : on passe de 146 en N-1 à 166 en N ?

Déréférence entre volumes facturés et volumes traités :

Le territoire est sujet à d'importantes entrées d'eau claire parasite dans les réseaux. Ces eaux ont différentes origines : entrée d'eaux pluviales dans le réseau liées à des mauvais raccordements, entrée d'eau de nappe par des cassures au niveau des réseaux, phénomène de drainage de tranchée...

5. Nouveau règlement de cantine

Madame le Maire expose le nouveau règlement de cantine scolaire qui sera adopté dès que le Conseil Municipal l'aura approuvé :

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE SAINT-PALAIS

La commune de Saint-Palais modifie le règlement de la cantine scolaire de l'école de Saint-Palais à compter du 20 mars 2023.

Jusqu'à présent, en cas d'absence de l'enfant, la commune de Saint-Palais demandait l'annulation du repas le matin même avant 8 heures mais **cela ne sera désormais plus possible.**

La société API RESTAURATION a annoncé début janvier que les repas annulés devront impérativement être décommandés 24h à l'avance et avant 9h du matin. **A défaut, les repas seront facturés à la commune.**

Désormais, tout repas non décommandé 24h00 à l'avance sera donc facturé, autrement dit le ticket sera dû.

A titre d'exemple, sur janvier 2023, 606 repas ont été réglés par les parents et **640 payés par la commune** à API Restauration soit un delta de 34 repas annulés (pour cause de maladie, d'absence...), ce qui représente une perte sèche de 144,50 € pour la commune.

POUR RAPPEL : pour une organisation et une gestion optimale des commandes de repas, les tickets correspondant aux repas qui seront pris la semaine suivante doivent être déposés le **jeudi précédant avant 12h00** dans la boîte prévue à cet effet à la garderie ou donnés directement à Véronique Goin.

En cas d'absence de l'enfant, les parents devront **IMPERATIVEMENT** prévenir Florence Deschâtre (ou la personne en charge de la garderie du matin) par téléphone au 02.48.66.01.26, **24 heures avant l'absence de l'enfant entre 7h30 et 8h30 pour que le repas soit décompté et non facturé.**

Dans le cas où le repas n'aura pas été décommandé à temps, il pourra être récupéré par la famille à la cantine scolaire entre 11h50 et 12h00. La famille devra dans ce cas fournir impérativement le contenant.

Tableau récapitulatif

Jour d'absence	Annuler avant :
Lundi	Vendredi de la semaine précédente : avant 8h30
Mardi	Lundi précédent : avant 8h30
Jeudi	Mardi précédent : avant 8h30
Vendredi	Jeudi précédent, avant 8h30

Enfin, **il ne sera plus commandé de repas pour les enfants qui n'auraient pas déposé leurs tickets le jeudi précédent.**

6. Legs de monsieur Jean-Paul Fuscien

Délibération n° XX/03/2022 Rapporteur : Madame le Maire

Suite aux diverses études et diagnostics réalisés fin 2022 et début 2023, il nous faut à présent prendre une décision quant au legs de Monsieur Jean-Paul Fuscien :

Option 1 : le conseil municipal accepte le legs Monsieur Fuscien dans sa totalité (parcelle A207 et A208) pour en faire, selon ses dernières volontés, un gîte de la Fraternité et un jardin du souvenir.

Option 2 : le conseil municipal accepte uniquement le legs du jardin du souvenir et refuse le terrain sur lequel est située la maison.

Option 3 : le conseil municipal refuse le legs de Monsieur Jean-Paul Fuscien dans sa totalité.

Option 4 : le conseil municipal ne se prononce pas et souhaite un temps de réflexion supplémentaire.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- adopte l'option 2 par 14 voix pour et une voix contre,
- accepte que Madame Le Maire signe tout document afférent à la procédure de legs en lien avec l'office notarial.

► *Vote : 14 voix pour l'option 2 – 1 voix pour l'option 1*

7. Convention transport scolaire vers le gymnase Cathy Melain

La précédente Convention de mutualisation des frais de transport des écoles vers le gymnase Cathy Melain est arrivée à échéance au 31/12/2022. Pour rappel cette convention est portée par la CCTHB et proposée aux communes des ex-Terres Vives.

Une nouvelle convention de transport va être mise en place à compter du mois de mars. Mais, comme il n'existe plus qu'un seul transporteur dans le Cher, après un premier appel d'offres infructueux, puis un deuxième, les coûts des trajets ont été revus très largement à la hausse. Un trajet facturé 60 € TTC par Europ Voyage dans le précédent marché, est facturé aujourd'hui 157,30€ TTC par STI CENTRE (manque de chauffeurs, augmentation du carburant...).

Aussi, après concertation avec la Directrice de l'école, Aurélie Muszkiéta, nous avons fait le choix, pour limiter l'augmentation du coût des transports et son impact budgétaire, d'opter pour une réduction du nombre de séances. Les enfants iront donc 6 fois au gymnase par année scolaire (entre septembre et décembre) plutôt que 10 ou 11 fois auparavant.

Le coût s'établira donc à 943.80 € TTC pour 6 trajets vers le gymnase de Saint-Martin. Cette convention est établie pour trois ans.

8. Transport vers le bassin d'apprentissage d'Henrichemont

Dans la même tendance que le point précédent, les coûts de transport vers la piscine du collège d'Henrichemont ont augmenté et s'établissent désormais à 139,00 € TTC par trajet contre 80 € TTC l'an dernier. Comme pour le marché de transport vers le gymnase, nous avons convenu avec la Directrice de l'école de réduire le nombre de séances de piscine afin de limiter l'impact budgétaire. Ainsi les enfants iront au bassin d'Henrichemont de fin mars à mi-juin et non plus de début février à mi-juin pour un cout total de 1390 € TTC pour 10 séances.

9. Curage lagune

Suite au Parlement de l'eau qui s'est tenu le 2 mars dernier, Madame le Maire a eu la confirmation que le curage de la lagune de Saint-Palais aurait bien lieu cette année. En effet, l'épidémie de Covid est aujourd'hui considérée comme enrayée ce qui va faciliter le retraitement des boues mais également en diminuer le coût.

10. Bilan CNAS

Pour rappel, le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle qu'un CE / CSE dans le secteur privé.

En 2022, les agents de la commune ont utilisé les prestations du CNAS à hauteur de 1 303 € contre 1 486 € pour 2021. En 2022, on constate une utilisation de ces services quasi-identique à 2021 notamment sur les prestations suivantes :

- Etudes supérieures
- Billetteries
- Séjours vacances.

Pour information, la commune a versé 1280 € de cotisation au CNAS en 2022.

11. Solidarité Turquie

A la suite des séismes en Turquie et en Syrie, l'AMF a soutenu les opérations de l'ONG française ACTED, son partenaire présent dans la région. En Turquie, les opérations menées par ACTED à la suite des séismes ont permis à près de 40 000 personnes de recevoir 6 100 paniers alimentaires, fourni 3 600 kits d'hygiène et 910 kits d'hygiène pour enfant, approvisionné plus de 20 000 personnes en eau, et distribué 3 000 couvertures et 1 000 matelas. En Syrie, ACTED a apporté une assistance monétaire à 1470 ménages, permis à 80 000 personnes de bénéficier de pompes à eau, de nettoyage des latrines et d'entretien des réseaux d'eau usée, et attribué des kits d'hygiène, des kits d'abris d'urgence et des kits de cuisine à plus de 4 245 ménages.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'apporter son soutien aux peuples turque et syrien par le biais de l'ONG ACTED en lui versant une participation financière d'un montant de 200 €. La proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Feux d'artifice fête Nationale

Il nous faut valider le choix du prochain feu d'artifice.

Madame le Maire présente le devis de la société Ruggieri qui s'établit cette année à 1 550 € TTC soit une augmentation de 150 € par rapport à 2022.

13. Questions diverses

Site internet communal : La version de l'outil de gestion du site internet de la commune (WordPress) a été mise à jour. Le site est conforme en terme de sécurité. Nouvelle interface de mise à jour des informations.

Base adresses locales : les ateliers de travail ont lieu. Les règles de mises à jour sont définies. Le projet avance bien.

Label ApiCité : convention reçue et signée. Le 08/04, rendez-vous avec la commune de Leigné-les-Bois pour réception des 5 panneaux qui seront installés aux entrées du village de Saint-Palais.

A prévoir en octobre prochain, une matinée plantation de bulbes mellifères (crocus...).

Lutte contre les frelons asiatiques : Guillaume propose plusieurs alternatives pour lutter contre ce nuisible : cage de piégeage, bouteille en plastique : matinée de présentation des moyens de lutte à proposer via PanneauPocket d'ici fin mars.

Comice 2023 : c'est le groupe « Notre Berry » qui assurera la prestation musicale les 26 et 27 août prochains pour la commune de Saint-Palais. Le devis pour la prestation s'élève à 400 €.

Sollicitation des artisans et commerçants du village à prévoir pour encart publicitaire.

Marché de Noël 2023 : fixé au vendredi 8 décembre. Devis pour nouvelles guirlandes en cours.

Animations : résidence d'artistes du 10 au 14 avril (organisé par le Carroi en lien avec la CCTHB) à la salle des associations puis au centre communal le 15/04.

Parc des Plantes : Devis en cours avec IdVerde pour installation de jeux pour enfants et buts multisports. Les totem Chats à l'entrée du parc vont être nettoyés et repeints par les agents communaux.

Sortie Ados : prévue le 31 mars à la patinoire de Bourges. Réunion de présentation le samedi 11 mars à la salle des associations.

Balade : panneaux commandés et reçus. En total, 12 panneaux commandés pour un montant de 300 €.

Jury ARF : dans l'optique du renouvellement de notre fleur, on limite cette année le nombre de jardinières (suppression de 11 jardinières) et on privilégie les plantes vivaces. Des lavandes vont être installées dans la descente vers le lavoir du bourg.

Travaux bibliothèque : devis Dactyl Buro réceptionné pour le mobilier et à l'étude. Dossier de demande de subvention en cours de montage.

CSS : la prochaine Commission de suivi du site de l'ISDND de Saint-Palais aura lieu le vendredi 14 avril.

Inauguration du nouveau centre de tri des Quatre-vents le 22 mars prochain. Aurélie et Marylène seront présentes.

Square Wittelsheim : démolition du mur en pierre très dégradé prévu cet année. Devis demandé aux compagnons de la clôture pour remplacement pour un grillage rigide ou des palissades bois.

Cantine : la fresque peinte par Sylvie Paulouin est presque finalisée.

Garderie : demande ouverture ¼ d'heure plus tôt le matin. Madame le Maire répond qu'elle ne le souhaite car la fréquentation de la garderie le matin est en baisse et que les parents ont la possibilité de déposer leur enfant à la garderie de Quantilly qui ouvre à 7h15.

CCAS : une réunion à prévoir afin d'étudier les demandes d'aides financières qui ont augmenté ces derniers mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Pour information :

- ➔ prochaine commission des finances : mercredi 22 mars à 18h30
- ➔ prochain conseil municipal : le mercredi 12 avril 19h00 (Vote du budget)
- ➔ prochaine Convocation CCAS : lundi 20 mars à 18h30
- ➔ prochaine Commission Voirie : samedi 1^{er} avril 10h00 en mairie

Le Maire,



Le secrétaire,

